

Dans sa séance du 21 juin 2005, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 55'000.- POUR COMPLÉTER
L'ÉCLAIRAGE DES CHEMINS BABEL ET DU MARAÎCHET**

Considérant,

- la pétition signée par 10 familles résidant aux chemins Babel et du Maraîchet remise à l'Exécutif le 8 octobre 2004,
- que le chemin Babel n'est pas éclairé d'une manière uniforme,
- que le chemin du Maraîchet n'est pas éclairé dans sa partie habitée,
- la volonté d'harmoniser les lanternes avec celles existantes dans le village de Bardonnex,
- le préavis favorable à l'unanimité de la Commission voirie, travaux, emplacements communaux et gestion des déchets, lors de sa séance du 31 mai 2005,
- le rapport de la Commission voirie, travaux, emplacements communaux et gestion des déchets,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour compléter l'éclairage des chemins Babel et du Maraîchet,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 6200.501.23, et de la porter à l'actif du bilan, 6200.141.23,
3. d'amortir ce montant au moyen de 5 annuités par le compte 6200.141.23 de 2006 à 2010.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Le délai pour déposer un référendum expire le 28 juillet 2005.

Bardonnex, le 28 juin 2005

Georges Vuillod, Président